Vol. XXXV Saint-Boniface, Manitoba, 5 Septembre 1906. No. 43

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis.....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..........12 cents
Chaque insertion subséquente........ 6 "

N. B.--Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA.

LA LETTRE ENCYCLIQUE

De Sa Sainteté le Pape Pie X aux Archevêques et Evêques de France

A nos vénérables frères les archevêques et évêques de France, Pie X, Pape.

Vénérables frères, salut et bénédiction apostolique.

Nous venons Nous acquitter aujourd'hui d'une très grave obligation de Notre charge, obligation assumée à votre égard lorsque Nous annonçâmes, après la promulgation de la loi de rupture entre la republique française et l'Eglise, que nous indiquerions en temps opportun ce qui nous paraîtrait devoir être fait pour défendre et conserver la religion dans votre patrie. Nous avons laissé se prolonger jusqu'à ce jour l'attente de vos désirs en raison non seulement de l'importance de cette grave question, mais encore et surtout de la charité toute particulière qui Nous lie à vous et à tous vos intérêts, à cause des inoubliables services rendus à l'Eglise par votre nation.

Après avoir condamné, comme c'était Notre devoir, cette loi inique, Nous avons examiné, avec le plus grand soin, si les articles de la dite loi Nous laisseraient du moins quelque moyen d'organiser la vie religieuse en France de façon à mettre hors d'atteinte les principes sacrés sur lesquels repose la sainte Eglise. A cette fin, il Nous parut bon de prendre également l'avis de l'Episcopat réuni et de fixer, pour votre assemblée générale, les points qui devraient être le principal objet de vos délibérations. Et maintenant, connaissant votre manière de voir ainsi que celle de plusieurs cardinaux, après avoir mûrement réfléchi et imploré par les plus ferventes prières, "le Père des lumières," Nous voyons que Nous devons pleinement confirmer, de Notre autorité apostolique, la délibération presque unanime de votre assemblée. C'est pourquoi, relativement aux associations cultuelles, telle que la loi les impose, Nous décrétons quelles ne peuvent absolument pas être formées, sans violer les droits sacrés qui tiennent à la vie elle-même de l'Eglise.

Mettant donc de côté ces associations, que la conscience de Notre devoir Nous défend d'approuver, il pourrait paraître opportun d'examiner s'il est facile d'essayer, à leur place, quelque autre genre d'associations à la fois légal et canonique, et préserver ainsi les catholiques de France des graves complications qui les menacent. A coup sûr, rien ne Nous préoccupe, rien ne nous tient dans l'angoisse autant que ces éventualités; et plût au Ciel que Nous eussions quelque faible espérance de pouvoir, sans heurter les droits de Dieu, faire cet essai et délivrer ainsi nos fils bien-aimés de la crainte de tant et de si grandes épreuves. Mais, comme cet espoir Nous fait défaut, la loi restant telle qu'elle, Nous déclarons qu'il n'est point permis d'essayer cet autre genre d'association, tant qu'il ne constatera pas, d'une façon certaine et légale, que la divine constitution de l'Eglise, les droits immuables du Pontife Romain et des Evêques comme leur autorité sur les biens nécessaires à l'Eglise, particulièrement sur les édifices sacrés, seront irrévocablement, dans les dites associations, en pleine sécurité; vouloir le contraire Nous ne le pouvons pas sans trahir la sainteté de Notre charge, sans amener la perte de l'Eglise de France.

Il vous reste donc à vous, Vénérables Frères, de vous mettre à l'œuvre et de prendre tous les moyens que le droit reconnait à tous les citoyens, pour disposer et organiser le culte religieux. Nous ne vous ferons jamais, en chose si importante et si ardue, attendre Notre concours. Absent de corps, Nous serons avec vous par la pensée, par le cœur, et Nous vous aiderons, en toute occasion, de Nos conseils et de Notre autorité. Ce fardeau que Nous vous imposons, sous l'inspiration de Notre amour pour l'Eglise et pour votre patrie, prenez-le courageusement et confiez tout le reste à la bonté prévoyante de Dieu dont le secours au moment voulu, Nous en avons la ferme confiance, ne manquera pas à la France.

Ce que vont être, contre Notre présent décret et Nos ordres les récriminations des ennemis de l'Eglise, il n'est point difficile de le prévoir. Ils s'efforceront de persuader au peuple que Nous n'avons pas en vue uniquement le salut de l'Eglise de France; que Nous avons eu un autre dessein, étranger à la religion; que la forme de république en France Nous est odieuse, et que Nous secondons, pour la renverser, les efforts des partis adverses; que Nous refusons aux Français ce que le Saint-Siège a, sans difficultés, accordé à d'autres. Ces récriminations et autres semblables qui seront, comme le font prévoir certains indices, répandues dans le public pour irriter les esprits, Nous les dénonçons, d'ores et déjà, et avec toute notre indignation, comme des faussetés; et il vous incombe à vous, Vénérables Frères, ainsi qu'à tous les hommes de bien, de les refuter pour qu'elles ne trompent point les gens simples et ignorants.

En ce qui regarde l'accusation spéciale contre l'Eglise d'avoir été, ailleurs qu'en France plus accommodante dans un cas semblable, vous devez bien expliquer que l'Eglise a agi de la sorte parce que toutes différentes étaient les situations et parce que surtout les divines attributions de la hiérarchie étaient, dans une certaine mesure, sauvegardées. Si un Etat quelconque s'est séparé de l'Eglise en laissant à celle-ci la ressource de la liberté commune à tous et la libre disposition de ses biens, il a, sans doute et à plus d'un titre, agi injustement; mais on ne saurait pourtant dire qu'il ait fait à l'Eglise une situation entièrement intolérable.

Or il en est tout autrement aujourd'hui en France: là, les fabricateurs de cette loi injuste ont voulu en faire une loi non de séparation mais d'oppression. Ainsi ils affirmaient leurs désirs de paix, ils promettaient l'entente, et ils font à la religion du pays une guerre atroce, ils jettent le brandon des discordes les plus violentes et poussent ainsi les citoyens les uns contre les autres au grand détriment, comme chacun le voit, de la chose publique elle-même.

Sûrement, ils s'ingénieront à rejeter sur Nous la faute de ce conflit et des maux qui en seront la conséquence. Mais quiconque examinera loyalement les faits dont Nous avons parlé dans l'Encyclique "Vehementer Nos" saura reconnaître si nous méritons le moindre reproche, Nous qui après avoir, supporté patiemment, par amour pour la chère nation française, injustices sur injustices, sommes finalement mis en demeure de franchir les saintes et dernières limites de Notre devoir apostolique, et déclarons ne pouvoir les franchir: ou si plutôt la faute appartient toute entière à ceux qui, en haine du nom catholique, sont allés jusqu'à de telles extrémités.

Ainsi donc, que les catholiques de France, s'ils veulent vraiment Nous témoigner leur soumission et leur dévouement, luttent pour l'Eglise, selon les avertissements que nous leur avons déjà donnés, c'est-à-dire avec persévérance et énergie, sans agir toutefois d'une façon séditieuse et violente. Ce n'est point par la violence, mais par la fermeté qu'ils arriveront, en s'enfermant dans leur bon droit comme dans une citadelle, à briser l'obstination de leurs ennemis; qu'ils comprennent bien, comme nous l'avons dit et le répétons encore, que leurs efforts seront inutiles, s'ils ne s'unissent pas dans une parfaite entente pour la défense de la religion.

Ils ont maintenant Notre verdict au sujet de cette loi néfaste; ils doivent s'y conformer de plein cœur et quels qu'aient été jusqu'à présent, durant la discussion, les avis des uns ou des autres, que nul ne se permette, Nous les en conjurons tous, de blesser qui que ce soit sous prétexte que sa manière de voir était la meilleure. Ce que peuvent l'entente des volontés et l'union des forces, qu'ils l'apprennent de leurs adversaires; et de même que ceux-ci ont pu imposer à la nation le stigmate de cette loi criminelle, ainsi les nôtres, par leur entente, pourront l'effacer et le faire disparaître. Dans la dure épreuve de la France, si tous ceux qui veulent défendre, de toutes leurs forces, les intérêts suprêmes de la patrie travaillent, comme ils le doivent, unis entre eux, avec leurs Evêques et Nous-même, pour la

A suivre sur la page 2

Le Manitoba.
Mercredi 5 Septembre 1906

La Lettre Encyclique

Suite de la 1ère page

cause de la religion, loin de désespérer du salut de l'Eglise de France, il est à espérer, au contraire que bientôt, elle sera rehaussée à sa dignité et à sa prospérité premières. Nous ne doutons aucunement que les catholiques ne donnent entière satisfaction à Nos prescriptions et à Nos désirs; aussi chercherons-Nous ardemment à leur obtenir, par l'intercession de Marie, la Vierge Immaculée, le secours de la divine Bonté.

Comme gage des dons célestes, et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous accordons de grand cœur à Vous, Vénérables Frères, et à toute la Nation française, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 10 août, fête de saint Laurent, martyr, l'an MCMVI, quatrième de Notre pontificat.

PIUS, PP. X.

La parole du Pape

Nous publions aujourd'hui, l'encyclique du Pape, en réponse à la promulgation de la loi du gouvernement français sur les associations cultuelles.

C'est la réponse noble, ferme et sublime du représentant de Dieu sur la terre.

Obéissant à la parole du Pape, les catholiques de France ne courberont pas le front devant les sectaires.

Le gouvernement devra se soumettre ou recourir à la persécution.

En tous cas la situation est bien tranchée.

La politique de concessions et de compromis n'a encore, en ancien pays, obtenu quoique ce soit de bon, de stable et d'effectif.

Nous citons aussi l'opinion de plusieurs journaux français pour donner à nos lecteurs une idée de ce que disent les journaux catholiques :

LA PRESSE DE FRANCE SUR L'ENCYCLIQUE DU PAPE

La Croix

Quant à nos lecteurs, ils s'attendaient trop à cette décision pour qu'il y ait eu chez eux la moindre surprise. Tous les échos de leur pensée, qui nous sont parvenus à cette heure, sont l'expression d'admirables sentiments qu'il est de notre devoir de résumer.

Et d'abord que le grand Pape, qui tient avec tant de fermeté le gouvernail de l'Eglise, veuille bien agréer l'hommage de leur admiration.

On les compte dans l'histoire les gestes d'une pareille grandeur. C'est le "non licet" de Jean-Baptiste à Hérode, c'est le "non possumus non loqui" des apôtres, c'est Grégoire VII, seul, résistant noblement à l'empereur Henri IV, c'est Pie VI condamnant la Constitution civile du clergé, c'est Pie VII en face de Bonaparte; c'est le grand Pie X réprouvant des principes de la Révolution à la face de l'univers frémissant.

"Nous ne pouvons pas croire que l'Eglise refuse ainsi les églises offertes par l'Etat," disant dans leur surprise les organes ministériels modérés. Ce sont, en effet, des actes auxquels le monde n'est pas habitué. C'est le verbe surnaturel, le sentiment suprême de la dignité, le dictamen de la conscience infrangible, la politique du "Pater."

L'Encyclique de Pie X restera glorieuse dans l'histoire.

Que l'auguste Chef de l'Eglise veuille bien en second lieu agréer l'expression de notre "reconnaissance."

En lisant le document, des amis nous écrivent de partout qu'ils ont ressenti une incomparable fierté.

Le Pape, l'Eglise, n'ont ni puissance matérielle, ni armée. Et voici cependant que leur parole a un éclat devant lequel pâlissent tous les verbes humains.

Dans ces pages si fortes, il n'y a cependant aucun mot blessant. C'est le père avec son amour. C'est le pasteur avec son désir du bien. C'est le représentant du Christ qui ne désespère jamais de voir le retour du prodigue.

La porte reste ouverte...

Merci, Très Saint Père, d'avoir défendu avec tant d'énergie notre dignité et nos droits, merci d'avoir fait pour tous les catholiques de France l'unité dans la clarté, merci d'offrir vous-même à nos législateurs, s'ils sont capables de cet acte de sagesse, le moyen d'assurer la paix religieuse à notre bien aimée patrie

Nous interprétons enfin sûrement le sentiment de toute l'immense famille de la "Croix" en assurant le Chef de l'Eglise de sa filiale, totale et joyeuse obéissance.

Lorsque le gouvernement, il y a quelques années, commença d'entreprendre, en supprimant des traitements, de réduire le clergé par la famine, nous savons un modeste curé de campagne qui mourut littéralement de faim.

S'il avait dit sa détresse, il eût été sûrement secouru. Il préféra, inconnu et joyeux, dépérir ici-bas pour être glorifié là-haut.

Tous ces membres du clergé, qui, du fond de leurs presbytères menacés applaudissent à la parole du Pape, savent bien que de cruelles douleurs les attendent.

Ils ont confiance que leurs sacrifices, comme au temps des martyrs, seront "une semence de chrétiens."

Honneur à eux!

Quoiqu'il advienne, le Pape peut compter sur l'obéissance absolue des millions de catholiques qui chaque jour ou chaque dimanche lisent la "Croix."

Ce sera une armée fidèle.

Ce n'est pas en vain que sur chacun de nos autels sont déposées des reliques de martyrs

Elles sont là pour entretenir à travers les âges l'esprit de fidélité à Dieu et à l'Eglise jusqu'à la privation, jusqu'à la souffrance, jusqu'à la mort.

On dit qu'il n'y aura plus de martyres sanglants. Il y aura du moins des douleurs équivalentes au martyre.

A la garde de Dieu!

La paix et la fécondité évangéliques en sortiront, et ce ne sera pas la page la moins honorable de l'histoire de notre pays.

FRANC.

Le "Gaulois": M. Arthur Meyer:

Le Pape a parlé. Si avertis que nous fussions par notre confrère la "Croix" et notre correspondant particulier, nous n'avons pu nous défendre en lisant l'Encyclique, d'une respectueuse émotion. Cette émotion, tous les catholiques de France l'éprouveront, et aujourd'hui même dans les églises encore ouvertes, les fidèles glorifieront avec la Mère vénérée de Notre-Seigneur, le Pontife qui défend si noblement, si fièrement la dignité de l'Eglise dont il a reçu le gouvernement.

Le langage du Saint-Père est empreint du caractère le plus paternel et aussi le plus ferme. Celui qui parle ainsi c'est un père qui éclaire ses enfants, qui les guide, qui montre la voie droite à ceux qui s'égaraient; c'est un chef qui entend être obéi de tous et auquel nul ne résistera.

"L'Univers": M Pierre Veuillot:

Ils ont donc fait leur loi entre eux. Eh bien! cette loi ne sera pas executée, voilà tout.

Il n'y aura pas d'associations, cultuelles; le Pape a dit: Non.

Il n'y aura pas d'autres associations, portant un nom différent, mais que le ministère et les Chambres pourraient considérer comme des associations cultuelles, et accepter en disant: "Sommes-nous généreux!..." Le Pape a dit: Non.

Les associations cultuelles, c'était la base même de leur échafaudage. Tout s'écroule donc. Le "bloc" avait travaillé six mois; Pierre prononce quelques mots: le travail du "bloc" est réduit à néant...

Quel parti vont-ils prendre? Il n'y en a pas trois. C'est l'entente ou c'est la persécution.

Pour l'entente il faut remettre la loi sur chantier, la rendre conforme aux principes de la théologie catholique—oui Messieurs!—afin qu'elle assure la liberté de l'Eglise et le respect de sa hiérarchie sacrée.

Mais se résoudront ils à cette attitude conforme à la justice à la sagesse politique, à l'intérêt évident du pays? M. Ranc ne le veut pas et il n'y a pas que M. Ranc Les jacobins entraîneront-ils avec eux cette masse qui les suit parce que, prise entre deux peurs, elle a plus peur encore des sectaires qu'elle n'a peur de commettre l'iniquité?

Alors ce serait la persécution. Eh bien, qu'elle vienne. L'Eglise a tout fait pour l'éviter; mais elle ne la redoute pas. Dix-neuf siècle lui ont appris que les durs sentiers de la persécution la mènent toujours à la victoire, au renouveau.

La "Libre Parole": M. E. Drumont:

De conseils, en réalité, Pie X n'en a pris que du seul qui puisse en donner un au Pape. Un des prélats qui ont eu l'honneur de l'approcher en ces heures douloureuses me racontait qu'à une question qu'il adressait avec une respectueuse déférence, le Pape s'était contenté de montrer le crucifix de son cabinet de travail.

"Je ne ferai que ce qu'il me dira de faire," ajoutait le Pape, en montrant l'image du Divin Crucifié, symbole de tous ceux qui souffrent pour la justice, espérance pour tous ceux qui luttent pour la vérité, promesse de récompense éternelle pour tous ceux qui ont foi dans la parole de Celui qui a dit: "Le Ciel et la terre passeront mais mes paroles ne passeront pas."

"L'Autorité":

Par son intransigeance sectaire, le gouvernement de la République a rendu toute tentative d'entente impossible.

A lui en incombe la responsabilité.

Devant la parole du Pape, le silence seul conviendrait

Il nous faut dire cependant que la portée et les conséquences en sont incalculables.

Et nous croirions manquer au devoir si nous n'exprimions dès aujourd'hui notre désir d'union sincère et féconde.

Le "Figaro": M. Calmette:

Quelques-uns, avant l'Encyclique que nous avons publiée hier, nous appelaient, non sans une nuance de dedain, d'ailleurs peu justifiée, des "soumissionnistes" parce que nous espérions, avec un très grand nombre d'évêques avec des hommes éminents comme MM. Brunetière, d'Haussonville Denys, Cochin, marquis de Vogué, comte de Castelnau et bien d'autres, qu'il serait possible aux catholiques de France de se conformer à la loi du 9 décembre 1905 sans qu'il en résultât aucune atteinte à la constitution et à la discipline de l'Eglise.

Soumissionnistes, nous le sommes toujours, mais il faut désormais entendre par là que nous nous soumettons pleinement à la décision pontificale, parce que nous reconnaissons sans le moindre embarras que dans une affaire qui est avant tout religieuse, c'est au Pape qu'il appartient de prononcer le dernier mot.

Ce n'est pas à dire que nous soyons pleinement rassurés sur l'avenir.

La loi scolaire actuelle et l'enseignement religieux

Dans son deuxième numéro le *Central Catholic* analyse avec éloges un passage de la conférence de M. le juge Prud'homme à l'Immaculée Conception relativement à l'inefficacité de la loi scolaire actuelle concernant l'enseignement religieux.

Cette loi permet à certaines heures et dans certaines conditions des exercices et même un enseignement religieux; mais ces exercices et cet enseignement sont facultatifs.

En dernier ressort, les parents et les commissaires peuvent entièrement les supprimer.

Or, un enseignement et des exercices religieux donnés dans ces conditions ne répondent point à l'idée que professent làdessus les amis de la morale et de la vérité religieuse; ils aboutissent plutôt à l'oblitération de toute pratique religieuse à l'école.

Le *Central Catholic* dit avec raison qu'un tel système tend à substituer à la vraie religion, une morale naturelle basée sur de simples convenances et sur des considérations hygiéniques.

Ceci nous rappelle qu'il y a plus d'un an (c'était le 14 juillet 1905) M. le sénateur Bernier posait cette thèse en plein Sénat avec preuves à l'appui. Voici le passage—nécessairement bref—de son discours, qui fut publié dans le *Manitoba* au cours de l'automne dernier :

"Les institutions humaines ne donnent point immédiatement tous leurs effets extrêmes ou définitifs. Toute semence que vous confiez à la terre ne donne pas immédiatement son fruit. Plusieurs jours, quelquefois plusieurs mois s'écoulent avant que la tige n'apparaisse; mais cette tige surgit invariablement un jour ou l'autre: elle se développe et produit des grains destinés à donner une récolte encore plus abondante. Il en est de même de l'éducation. C'est une semence que nous jetons dans l'âme des enfants. Il peut s'écouler des années et des siècles avant qu'elle ne donne ses résultats; mais, tôt ou tard, le jour viendra fatalement où elle produira des fruits, bons ou mauvais, selon le genre d'éducation qu'on aura donné au peuple.

"Si une nation commence à se relâcher en matière d'éducation, il est certain qu'elle continuera à se relâcher de plus en plus. Prenons un exemple parmi nous. Dans la province du Manitoba la loi de 1890 prescrivait que certains exercices religieux pourraient être donnés après les heures de classe. Or, quel a été le résultat de ce règlement? Voyons ce que disent les rapports publiés par le département de l'instruction publique de cette province.

MANITOBA

	Nombre d'écoles	Ecoles où se font des exercices religieux.	Classes se terminant par la prière.	Lecture de la bible.
1895	786	433	396	295
1903	1,163	256	290	199

"Comme vous le voyez, à mesure que le temps s'est avancé et que le nombre des écoles s'est accru, le nombre des écoles où des exercices religieux sont donnés a considérablement diminué"

Voici donc le thèse posée, en quelques mots, c'est vrai, mais dans un discours de deux heures et dans une matière si complexe, M. Bernier devait se hâter de passer d'un point à un autre. Tout de même, la thèse était posée, disons-nous, claire et nette, avec chiffres à l'appui, pris dans les rapports du département de l'instruction publique de cette province.

Notre population est donc avertie, non seulement sur les maux actuels, mais aussi sur les dangers de l'avenir.

LES ECHOS DE PARIS

C'est une grande et noble figure qui disparait avec M. Edmond Rousse, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats, membre de l'Académie française.

Son nom restera tié, dans l'histoire, à ceux de Dufaure, de Berryer, etc., c'est-à-dire à ceux de tous ces orateurs incomparables qui n'honorèrent pas seulement leur profession par le talent, mais par leur caractère, la fidélité à leurs convictions, l'étendue de leur esprit, due à de fortes études, à la passion du beau en toutes choses.

L'an passé, à pareille place, je vous retraçais sa belle carrière, à l'occasion de ses noces d'argent académiques. Je me dispenserai donc de refaire sa biographie

Qu'il me suffise de dire que l'Académie était fière de ce collègue auquel elle avait conféré l'immortalité. Il était son doyen d'âge et, chaque fois qu'il prenait part aux séances, on l'entourait des prévenances et des égards réservés aux plus illustres.

Son bagage littéraire n'est pas énorme, à vrai dire. Il comprend surtout ses plaidoyers, ses discours, une étude sur les Parlements de France, une notice sur Alfred Levesque, une édition des discours et plaidoyers de son maître Chaix d'Est Ange, ses souvenirs du siège de Paris et de la Commune, quelques extraits de sa correspondance.

Mais, si cette partie de son œuvre represente peu de volume, il faut songer que son meilleur livre fut encore son existence, toute de labeur et de dignité.

Edmond Rousse fut, en effet, l'un des hommes du barreau de Paris le plus digne d'être donnés en exemple. Il aimait passionnément sa profession, qu'il voulait honorée et c'est pourquoi il déclara souvent que l'avocat ne devait être qu'avocat, c'est-à-dire uniquement le défenseur du droit opprimé, s'opposant à ce qu'un homme revêtu de la robe fit autre chose que des plaidoiries dans le prétoire et des discours à propos de la justice.

Pas de politique, pas de littérature, pas de journalisme, avocat, et avocat seulement: telle était la profession de foi de M. Rousse; et, prêchant d'exemple, ce grand avocat ne fut qu'un avocat, ne recherchant même pas la grande publicité des assises sensationnelles, se contentant des affaires qui lui venaient et ne les sollicitant pas.

Encore que timide de son naturel, il eut, pourtant, son heure héroïque et sut montrer, en des temps difficiles, un courage réel, un dévouement dépourvu de calcul. Bâtonnier lors de l'Année Terrible, il l'était encore quand la Commune bouleversa et terrifia Paris; par une haute idée de la dignité de sa profession, il prescrivit aux avocats de ne pas donner, par leur présence, une apparence de justice aux décisions; mais, en revanche, il les pria instamment de venir en aide aux citoyens qui faisaient appel à leur ministère. Donnant l'exemple, il exposa lui-même plusieurs fois sa vie, notamment pour sauver quelques-uns des otages.

Le garde des sceaux de la Commune était un avocat, stagiaire de vingt-quatre ou vingt-cinq ans, Protot, désigné au "Journal Officiel" "pour expédier toutes les affaires urgentes, criminelles, correctionnelles ou civiles." Une des premières victimes de la Commune fut précisément un membre du barreau, Gustave Chaudey, adjoint au maire de Paris, accusé d'avoir, en cette qualité, fait tirer, sur le peuple, et sous cette inculpation arrêté le 1er avril 1871. Aussitôt, M. Rousse, bâtonnier, prit en main sa défense et s'en fut plaider sa cause auprès de Protot.

On lira plus loin le récit, à la fois plein de verve et de dignité, qu'a laissé M. Rousse de cette entrevue. Elle ne fut malheureusement pas couronnée de succès, puisque, finalement Chaudey fut arraché de prison par Raoul Rigault et mis à mort.

Au moment de l'arrestation de l'archevêque Paris, du curé de la Madeleine et d'autres prêtre, M. Rousse retourna chez Protot pour demander un permis de communiquer avec les prisonniers.

Il put, à force d'insistance, obtenir de visiter dans leurs cellules Mgr Darboy, le Père Caubert, l'abbé Deguerry.

Néanmoins, ces otages ne devaient avoir ni juges ni défenseurs Transférés de Mazas à la Roquette, ils furent assassinés dans le chemin de ronde.

—Il leur est resté un témoin pour attester leur courage, la sérénité de leurs derniers entretiens, l'émotion avec laquelle, s'oubliant eux-mêmes, ils parlaient des douleurs de la patrie et pour dire que, près de paraître devant Dieu, ils élevaient vers lui leurs pensée et le priaient pour leurs bourreaux.

Ce témoin qui parle ainsi, c'était M. Rousse. Décrété d'accusation comme suspect d'avoir voulu les défendre il faillit partager leur sort.

C'était plus qu'un grand avocat: c'était un brave homme et un bon citoyen.

McDonald-Smith

Ce matin, à l'église de Ste-Marie de Winnipeg, M. D. O. McDonald, gérant du Winnipeg Messenger Service conduisait à l'autel Melle Lillie Smith, la plus jeune des filles de M J C. Smith, de Winnipeg, l'un des associés de la société Senecal et Smith, entrepreneurs.

Le marié était accompagné de son frère M. J. J. McDonald; M. Smith accompagnait sa fille, qui avait aussi comme demoiselle d'honneur Melle M Wadham; Cavaliers servant: MM. R. S. McCabe et Geo. Warde.

Le déjeuner de noces a été servi chez M. Smith, où il y a eu présentation de riches cadeaux. Après une jolie réception donnée par Mde Smith, l'heureux couple est parti pour un voyage de noces dans l'Est. Nous offrons nos cordiales félicitations à M. et Mde McDonald.

***

Duveillon—Vermander

Hier matin, à la cathédrale, M. Hubert Duveillon conduisait à l'autel Melle Vermander, de cette ville. Nous offrons au nouveau couple toutes nos félicitations ainsi que nos voeux de bonheur.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Les classes sont ouvertes depuis hier.

—Chambres et Pension au No 28 Rue Ritchot.

—La chasse aux canards est ouverte depuis le 1er septembre.

Prière de nous faire parvenir le montant de votre abonnement.

—Madame Dr. J. H. O. Lambert a donné mercredi soir, à sa résidence, une jolie réception.

—On demande deux jeunes garçons pour apprendre la typographie. S'adresser au MANITOBA

—Trois ou quatre jeunes garçons trouveront de l'emploi chez MM. Dallaire Charette et Daoust.

—Une servante trouvera de l'emploi en s'adressant chez Mde Gauvin au No 237 rue Notre Dame.

—Deux ou trois jeunes filles trouveront de l'emploi à l'imprimerie du MANITOBA pour apprendre la typographie.

—A louer–Une jolie maison, sur l'Avenue Provencher, ancienne résidence de Madame Paradis. S'adresser à M. Jos. T. Dumouchel.

—Madame H. Leblanc a subi un pénible accident lundi dernier, causé par un poele à gazoline; elle s'est brulée les mains assez sérieusement.

—Première qualité de bois de corde d'épinette rouge. A vendre en quantité voulue, scié en bois de poêle au besoin. A. LEMAY, St.-Boniface.

—Madame Modeste Lamontagne accompagnée de ses deux enfants est arrivée la semaine dernière d'une promenade dans la province de Québec.

—MM. Belair et Lalonde, de la Banque d'Hochelaga, sont arrivés dimanche d'un voyage d'un voyage de quelques semaines dans la province de Québec.

—En présence des commissaires d'Ecoles, a eu lieu hier après midi, la pose de la pierre angulaire de l'Académie Provencher, coin des rues St. Jean Baptiste et Cathédrale.

—Deux personnes de langue anglaise désirent une ou deux conversation par semaine avec une personne sachant bien le français. Ecrivez ou adressez-vous Suite 15, Avoca Block, coin des rues Kennedy et Sargeant.

– Melles Prud'homme, filles de M. le juge Prud'homme, sont parties, hier pour une promenade à St. Malo; mademoiselle A. Prud'homme est aussi partie lundi pour Montréal, où elle va terminer ses études au couvent d'Hochelega.

—Perdu près de la résidence de M Isaie Lavoie, Avenne Provencher, un jonc en or portant les lettres suivantes, gravées à l'intérieur; P. A. D. A. L, 3 mars 1886. Une récompense libérale sera payée à la personne qui le rapportera à Mde Isaie Lavoie.

—Monsieur et Madame Vincent, sont les hôtes de Monsieur George Bail, entrepreneur de Saint-Boniface No 372 Saint-Jean Baptiste. MM. Vincent et Bail partent pour un voyage d'une quinzaine de jours en Colombie Anglaise et l'Etat de Washington.

—Le Rev Père A. Bernier, C. R. I. C., curé de Vègreville Alta, était ces jours derniers de passage à Saint-Boniface en visite chez son père l'hon Sénateur Bernier. Il est retourné dans sa paroisse après avoir assisté au chapitre de sa communauté à Lourdres, Man.

—Parmi les présents offerts à M. le curé de St. Norbert, à l'occasion de ses noces d'argent sacerdotales, il y en avait un qui consistait en ce qui suit :

Au Rev M. G. Cloutier, curé de Saint Norbert :

Rév. Monsieur.—A l'occasion de votre 25me anniversaire de prêtrise, nous sommes heureux de vous remercier des services que vous nous avez rendus dans le passé et de vous présenter en remerciement le Calvaire que vous nous aviez ordonné de faire ériger dans le nouveau cimetière de Saint Norbert.

Vos tout dévoués,

Jos. Couture, J. A. Cusson, J. A Charette, Gédéon Couture, F. D. Pambrun.

***

Des objets de piété ont été trouvés dans l'église de St. Norbert, au lendemain du 28 aout dernier. Les propriétaires peuvent les réclamer au presbytère de l'endroit. Un livre de prière a été laissé dans l'église de St Norbert, il y a plus d'un an; on serait heureux de le remettre à qui il appartient.

Le Cadeau au "Dominion"

DISCOURS DE SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL ET DE SIR W. LAURIER

La présentation du cadeau offert par les citoyens du Canada, aux officiers du cuirassé "Dominion" a eu lieu le 22 août à Québec.

Une estrade avait été érigée sur l'arrière du pont, où prirent place Son Excellence le gouverneur-général, Sir Wilfrid Laurier, Son Honneur le Lt-Gouverneur Jetté, les évêques anglicans de Toronto et Québec, l'hon. L. P. Brodeur, l'amiral Boue de Lapeyrère, Sir Mortimer Denand, ambassadeur d'Angleterre à Washington, MM. J. K. Osborne, président du comité de souscription, W. D. Beadmore, beau-père du capitaine Kingsmill, M. W. McMurrich, K. C., et E. Coatsworth, maire de Toronto.

Autour de l'estrade on remarquait : Sir A. P. Pelletier, l'hon. M. Gouin, premier ministre de la province de Québec ; Son Honneur le maire Garneau de Québec ; le Lt-Col. Buchan, le Lt-Col. Roy, le Lt-Col. sénateur Landry, M. A. Carrier, M. P., M. C. Délâge, M. P. P., lord Howick, le capt. Trotter, A. D. C., M. Sladen, et plusieurs autres messieurs et dames.

Avant la cérémonie, Son Excellence le gouverneur-général, Son Honneur le Lt-Gouverneur Jetté, l'amiral Boue de Lapeyère et les commandants des deux vaisseaux de guerre français; Sir W. Laurier, l'hon. L. P. Brodeur, lord Howick, le capt. Trotter, M. Sladen et quelques autres invités ont pris le lunch avec le commandant et les officiers du bord.

La cérémonie fut ouverte par Son Excellence le gouverneur-général lord Grey, qui exprima tout son plaisir d'être présent en une semblable occasion. C'est une heureuse idée, dit-il, que d'associer les différents cuirassés de la marine de l'empire aux différentes parties de cet empire. Il rappelle que l'an dernier, il eut l'avantage de présenter aux officiers du "Cumberland" un trophée venant du comté qui porte le même nom.

Cette année, il a encore l'agréable devoir de présenter aux officiers d'un vaisseau qui, de nom au moins, appartient au Dominion, un cadeau que leur offrent les citoyens du Canada.

Sans vouloir faire un discours, il tient à dire que les citoyens du Canada sont heureux de voir que le roi ait identifié ce vaisseau avec le Canada, et que ce vaisseau, payé par l'Angletaire soit commandé par un canadien. La marine anglaise offre une belle carrière aux enfants du Canada, qui sont assez bien doués pour mériter l'honneur de servir sous les drapeaux du roi. Plusieurs d'entre eux ont déjà eu cet honneur et j'espère que le nombre augmentera encore.

Son Excellence ajoute que s'il a dit que le cuirassé "Dominion" n'appartenait que de nom au Canada, il n'a pas voulu donner à entendre que le Canada ne fait pas son devoir. Il est heureux chaque fois qu'il constate que les Canadiens veulent aider au maintien de la marine anglaise, mais il reconnait que le premier devoir du Canada envers l'empire, est de perfectionner ses moyens de transport et qu'il y a dans ce sens des améliorations qui pressent plus qu'une contribution directe pour la marine anglaise.

—o—

M. J. K. Osborne, président du comité de présentation, explique ensuite que toutes les parties de la Puissance ont contribué à la souscription organisée pour payer ce cadeau. La souscription ayant rapporté plus que le montant nécessaire, quinze cents piastres ont été placé à 4 p. c donnant un intérêt annuel de 60 piastres qui seront divisées en prix parmi les meilleurs tireurs du bord, chaque années. Les noms des heureux gagnants seront inscrits sur des écussons placés au bas du trophée.

Au nom des citoyens de Halifax, le maire Johnson a présenté un superbe vase à ponce en exprimant l'espoir que le Canada ne tardera pas à contribuer davantage à la marine anglaise.

Le capitaine Kingsmill remercie avec émotion, puis Sir Wilfrid Laurier étant prié de parler, raconte encore une fois la bataille des plaines d'Abraham et souhaite que si l'Angleterre et la France doivent se battre, ce soient côte à côte comme à Sébastopol. Si l'empire était menacé, le Canada ferait sa part.

Le "God Save the King" mit fin à la cérémonie de présentation, après quoi des rafraichissements délicieux furent servis.

Un diner d'Etat a été donné au Château en l'honneur du capitaine Kingsmill, du "Dominion."

FEUILLETON DU MANITOBA.

Souvenir de ma Carrière Médicale

NO 9

IX

"Cette pensée me rendait presque fou.

"Je me jetai à genoux devant le lit de l'enfant et je priai avec une ferveur que je n'avais jamais ressenti... Je suppliai Dieu de me punir, de faire pour moi le châtiment égal à la grandeur de ma faute, mais d'épargner mon enfant.

"—Si vous devez la prendre, ô mon Dieu m'écriai-je— car il me sembla que le ciel devait m'infliger cette peine suprême—préservez-le des douleurs, des chagrins.

"Je restai en prière pendant je ne sais combien de temps, ne m'interrompant que pour embrasser le front calme du petit être; pleurant, sanglotant prenant déjà le deuil de cette chère créature qui, je le sentais bien, allait m'être ravie. Et ces pleurs, ces sanglots me fortifiaient...

"Dieu, dans sa rigueur, entendit ma prière sans doute, et s'il n'eut pas pitié de moi, il prit en compassion l'innocent. Vers le soir, l'enfant s'éteignit, avec un doux sourire sur les lèvres, pendant que ses petites mains reposaient dans les miennes...

X

"Mais c'est assez; je ne puis m'arrêter davantage à ces souvenirs, qui m'accablent encore aujourd'hui. A partir de ce moment, j'avais un but dans ma vie... le repentir, l'expiation. J'avais perdu tout droit de demander aucune satisfaction de la vie, et je résolus, d'être, à l'avenir, entièrement mort pour le monde.

"Je fis un testament où je consacrai mes biens personnels aux bonnes œuvres, et où je laissai la fortune provenant de Godfrey à un de nos parents éloignés.

"Puis j'attendis une occasion de rompre, pour toujours, avec mon existence passée et mes occupations habituelles. Si je me retirai aussi complètement de tous ceux qui m'avaient connu, pour qu'ils me crussent mort, si je donnai tout ce que j'étais en droit d'avoir, pour vivre du travail de mes mains, j'espérai au moins, vivre en paix. Mais il n'est pas facile, aujourd'hui, de se cacher au point de n'être jamais découvert.

"Enfin je fus, d'une manière tout à fait inattendue, mis à même de réaliser mon projet.

"Après la mort de mon enfant, je m'étais retiré dans un petit village, très loin de la ville. Le lendemain de mon arrivée, me promenant dans la campagne déserte, assez loin des habitations, je trouvai à l'entrée d'un bois, le cadavre d'un homme, le visage contre terre. Je le retournai. Il devait avoir à peu près mon âge. Il avait dû succomber à une attaque ou tomber d'inanition. Sa mort semblait toute récente.

"Cet homme, qui m'était complètement inconnu, ne paraissait être ni un vagabond ni un vulgaire ouvrier; ses vêtements étaient usés, mais propres; dans sa poche se trouvaient ses papiers et quelques moyens d'établir son identité. Après une courte hésitation, je lui enlevai ses habits, et lui mis les miens, ainsi que ma montre et ma chaîne; je changeai aussi de chapeau avec lui; mon mouchoir de poche, mes cartes de visite et les lettres qui étaient dans mes vêtements, devaient, je l'espérais, indiquer une fausse piste et achever de donner le change; et, comme j'étais très peu connu dans la contrée, je pouvais penser que ce malheureux serait pris pour moi. Pour retarder la découverte du cadavre, et pour rendre plus difficile la constatation de sa personnalité je le transportai dans d'épaisses broussailles non loin de là.

"Puis je me dirigeai vers la grande route, vagabond sans patrie et sans nom mais libre, enfin libre! je le crus du moins dans un accès de joie, car j'avais fini avec mon ancienne vie et rejetté toute responsabilité. Fou que j'étais, de ne pas savoir qu'une faute sanglante ne peut être lavée par aucun moyen humain; car la marque de Caïn était empreinte sur mon âme d'une manière ineffaçable et devait y rester aussi longtemps que je vivrais.

"L'étrange substitution eut le succès que j'en avais attendu; quelques jours plus tard, je vis dans les journaux la découverte du cadavre qu'on crut le mien, et qu'on enterra comme tel.

"Pourquoi, vous retiendrai-je par le récit des pérégrinations du nouvel homme que j'étais. Après différents épisodes, je vins à Worcester, où je m'employai comme journalier, et j'y suis resté. Dans les dernières années, ma santé et mes forces perdues m'obligèrent, comme vous le savez, à gagner le pain quotidien en balayant les rues. Ma vie, depuis ce temps, n'a cessé d'être très triste et ne m'a apporté, chaque jour, que des souffrances et des privations; cependant j'aurais supporté tout cela, si la paix de l'âme m'avait été donnée. Mais cette paix ne sera mon partage que lorsque j'aurai accompli le dernier acte d'expiation qui n'est, maintenant, plus éloigné. Je vis encore, mais ma vie doit être sacrifiée pour celle que j'ai supprimée.

"Vous connaissez les évanouissements auxquels je suis sujet, et dont vous avez été souvent témoin. Leur cause que jusque-là vous ne connaissiez pas sans doute, vous la comprenez maintenant. Ils sont amenés par le spectre vengeur qui ne cesse de me poursuivre. Ayez pitié de moi, cher docteur! car je suis hors d'état pour dépeindre l'horreur de ces apparitions; et cependant, afin que vous ayez une idée juste du châtiment que j'endure, je veux essayer de vous dire comment se passent ces crises. Tout d'abord, je suis saisi par une angoisse épouvantable; une sueur froide envahit mon front, je tremble de tous mes membres et le sang s'arrête dans mes veines. Puis je me trouve combattant contre Godfrey le combat que nous eûmes dans la terrible nuit. Ses mains entourent ma gorge, ses yeux fixent les miens, et nous luttons jusqu'à ce qu'un évanouissement bienfaisant me délivre.

"Ce ne sont là, penserez-vous peut-être, que des troubles de ma folle imagination, pendant ce combat, auquel je me figure prendre part, puisque je suis alors sans mouvement et sans connaissance. Je ne sais pas qu'il en soit ainsi, mais toujours est-il, pour moi, c'est une terrible réalité; et, tandis que mes forces intellectuelles et corporelles déclinent, mes frayeurs croissent de jour en jour. Si, une fois, je ne me réveillais pas d'un de ces évanouissements? Où irait, que deviendrait mon âme? Dieu voudrait-il enfin la recevoir?

"C'est ainsi que j'ai pris la résolution d'en finir; et cette résolution s'est de plus en plus fortifiée, car sa réalisation approche. Ni femme, ni enfant, ni fortune, ni santé ne me retiennent; je n'ai plus que ma vie; et cela aussi doit être aussi sacrifié. Je prie Dieu d'accepter mon sacrifice, de me pardonner; et vous, monsieur le docteur, qui avez été mon unique consolation pendant ces derniers temps, espérez avec moi, pour moi, que l'expiation aura été suffisante."

Là, finissait le manuscrit. Ce qui suit peut se dire en quelques mots. Walter avait fait en sorte que la vérité de sa confession fût irrécusable. Quelques os et quelques débris de vêtements de la victime purent être retrouvés à la place indiquée et toutes les circonstances du récit qu'il fit de son crime, furent facilement vérifiées sur les lieux où l'événement avait eu lieu.

L'affaire fut vite terminée. Devant le tableau qu'il traça de ses longues angoisses ici-bas, et du tourment qu'elles lui infligeait, les juges crurent sans doute lui témoigner leur indulgence, leur compassion en le déclarant coupable sans atténuation, puisque la mort devait être pour lui une réelle délivrance, après la plus terrible des expiations.

J'étais à l'audience lorsque l'arrêt fut rendu, et je n'oublierai jamais le regard de reconnaissance qu'il jeta sur ses juges, ni le ton avec lequel il leur dit: "Merci, messieurs. Soyez bénis pour votre sentence!"

J'obtins de le voir dans sa prison quelques jours plus tard. Il espérait bien que sa peine ne serait pas commuée. Ses yeux brillaient de joie. "Si vous saviez comme je suis heureux, me dit-il.

—Heureux? repétai-je.

—Oh oui, bien heureux! car l'apparition, la terrible apparition n'est pas revenue. Dieu, sans doute, m'a fait miséricorde. Peut-être permettra-t-il que je les revoie, elle, ma chère Liliane, lui, mon cher enfant. Peut-être ne me repousseront-ils pas, peut-être ne s'éloigneront-ils pas de moi Si Dieu a pardonné, pourquoi ne pardonneraient-ils pas, eux?...

Au jour fixé, après qu'il eut reçu les dernières consolations de la religion, il alla au supplice, le visage radieux.

Puisse une si longue et si douloureuse expiation lui avoir acquis là-haut le repos et la paix auprès de ceux qu'il a tant aimés!

HERMANN BARTOL.

FIN

PERDU

Une vache tachée blanc et rouge, pas de cornes, un cable dans le cou. La vache a été vue la dernière fois à 10 milles à l'est de St. Boniface. Recompense offerte à celui qui la ramènera à l'Elévateur International; St. Boniface.

Ville de Saint-Boniface

SOUMISSIONS POUR PAVAGE EN BLOCS D'ASPHALTE

Le soussigné recevra jusqu'à lundi, le 10 septembre prochain à 5 heures P.M. des soumissions pour le pavage en blocs d'asphalte de l'Avenue Provencher, des deux côtés, depuis la rue St. Jean-Baptiste jusqu'à la limite Est du lot 197, plan 711. Les plans et devis peuvent être vus et inspectés au bureau de l'ingénieur de la Ville. Un dépôt de 10 % du montant total de la soumission devra l'accompagner.

St. Boniface, 28 août, 1906.

THEO. BERTRAND,
Secretaire-Trésorier.

A VENDRE

Bonne maison moderne Rue Bertrand. Lot de 50 pieds $2 800. seulement que $400.00 comptant.

Rue Deschambault, Maison moderne avec Lot de 50 pieds aux conditions les plus avantageuses.

DE LA GICLAIS,
406 Ashdown Block, Winnipeg.